

Régie Publique de l'Eau et de l'Assainissement

## DÉCISION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION N° 2023-11-30-10

### Approbation des cahiers de prescriptions techniques pour les services de l'assainissement et de l'eau potable

Le Conseil d'administration de la régie, légalement convoqué le 23 novembre 2023, s'est réuni le 30 novembre 2023 à l'Hôtel de Territoire d'Est Ensemble, 100 avenue Gaston Roussel à Romainville (93230), sous la présidence de Monsieur Jean-Claude OLIVA, Président du Conseil.

Le quorum étant atteint avec 11 membres présents et 4 membres absents mais représentés, la séance est ouverte à 18h45 par Monsieur Jean-Claude OLIVA.

#### Etaient présents à la séance :

Monsieur Luc DI GALLO, Madame Cristel FABRIS, Monsieur Frederic FIOLETTI, Madame Anne-Marie HEUGAS, Monsieur Patrick LASCOUX, Monsieur Jean-Luc LE COROLLER, Monsieur Jean-Claude OLIVA, Monsieur Vincent PRUVOST, Madame Marie-Geneviève LENTAIGNE, Madame Jennifer LOPES, Madame Michelle TRONCHET, et sans voix délibératives Madame Lucie BONY, Madame Catherine CHOQUET,

#### Etaient absents ayant donné procuration :

Monsieur Richard GALERA a donné pouvoir à Monsieur Jean-Claude OLIVA  
Monsieur Tony DI MARTINO a donné pouvoir à Madame Anne-Marie HEUGAS  
Monsieur Patrice BESSAC a donné pouvoir à Monsieur Jean-Luc LE COROLLER  
Monsieur Jacques TESSIER a donné pouvoir à Madame Michelle TRONCHET  
Madame Christelle LE GOUALLEC a donné pouvoir à Madame Cristel FABRIS

#### Etaient absents sans avoir donné procuration :

Madame Nadia AZOUG, Monsieur Laurent BARON, Madame Michele BONNEAU, Monsieur Lionel BENHAROUS, Monsieur Jean-Marc CHEVAL, Madame Françoise KERN, Monsieur Mathieu MONOT, Monsieur Frédéric CAPPE, Monsieur Achille DU GENESTOUX,

## Régie Publique de l'Eau et de l'Assainissement

La Régie publique de l'eau et de l'assainissement est amenée à récupérer des ouvrages d'ouvrages d'eau potable et d'assainissement sur le territoire d'Est Ensemble réalisés sous la maîtrise d'ouvrage d'un tiers, par exemple un aménageur au titre d'une zone d'aménagement concertée.

La Régie souhaite donc imposer à ces tiers des prescriptions techniques relatives à la conception, à la réalisation de ces ouvrages et aux conditions de remise.

Afin que ces prescriptions disposent d'une force contraignante et leur soient opposables, il est nécessaire que le conseil d'administration les approuve.

Le Conseil d'administration réuni,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2221-1 à L.2221-10, R.2221-1 et suivants et L.5219-12 ;

VU la délibération n° CT2022-09-27-03 du 27 septembre 2022 du conseil de territoire portant adoption des statuts de la régie publique de l'eau et de l'assainissement ;

VU la délibération n°2023-05-10-08 du 10 mai 2023 du conseil d'administration de la Régie publique de l'eau et de l'assainissement portant approbation des modifications au règlement intérieur du conseil d'administration ;

**ENTENDU** le rapport de présentation

### **APRES EN AVOIR DELIBERE ET DECIDE :**

**Article 1** : D'approuver le cahier des prescriptions techniques relatives à la conception, à la réalisation et aux conditions de remise d'ouvrages d'eau potable sur le territoire d'Est Ensemble ;

**Article 2** : D'approuver le cahier des prescriptions techniques relatives à la conception, à la réalisation et aux conditions de remise d'ouvrages d'assainissement sur le territoire d'Est Ensemble ;

Absentions : 0


Votes Contre : 0

Votes Pour : 16



*Faint handwritten text or stamp.*

*Faint handwritten text or stamp.*

<b>RECU EN PREFECTURE LE :</b>	<b>Pour expédition conforme,</b>
<b>PUBLIÉ LE :</b>	<b>Le Président du conseil d'administration Monsieur Jean-Claude OLIVA</b>
	

Envoyé en préfecture le 05/12/2023

Reçu en préfecture le 05/12/2023

Publié le



ID : 093-923228183-20231205-CA2023\_11\_30\_10-DE